

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 14

Objet : Taux imposition
2024

Date de convocation :

28 mars 2024

Date d'affichage :

28 mars 2024

Nombre de Conseillers
en exercice :

23

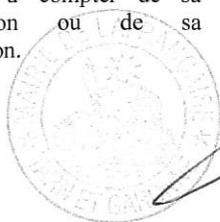
Nombre de présents :

18

Nombre de votants :

18

La présente délibération peut
faire l'objet d'un recours en
annulation devant le Tribunal
Administratif dans un délai de
2 mois à compter de sa
notification ou de sa
publication.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt quatre
Le 11 avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la
présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER,
Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte
DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence
PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Pauline SEILHAN, Flavie
TAVERA, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Absents : M. Pierrick THOMAS, M. Franck SEGONNE, Mme Monique LASVENES, M.
Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : Mme Colette VERDOUX

Monsieur le Maire propose de fixer les taux de la fiscalité 2024 comme suit :

Taxes foncières (bâti)	52.60 %
Taxes foncières (non bâti)	108.54 %
Taxe habitation	10.63 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Fixe les taux de la fiscalité 2024 comme suit :

Taxes foncières (bâti)	52.60 %
Taxes foncières (non bâti)	108.54 %
Taxe habitation	10.63 %

- A D O P T É E -

Le Maire

Thierry DELBREIL

la secrétaire de séance

Colette VERDOUX